# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2022 À 16 H 00

---

Rapport N° 69

BOURSE MOBILITÉ INTERNATIONALE 2022

---

Aujourd'hui L'an deux mille vingt deux, le quatorze décembre, le Conseil Municipal de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 8 décembre 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal.

Préside la séance : Olivier BIANCHI, Maire

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Conseiller(e)s présent(e)s :

Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Marion BARRAUD, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Stanislas RENIE, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :

Jérôme GODARD pouvoir à Manuela FERREIRA DE SOUSA, Odile VIGNAL pouvoir à Anne-Laure STANISLAS, Charles-André DUBREUIL pouvoir à Jérôme AUSLENDER, Sylviane TARDIEU pouvoir à Jean-Christophe CERVANTES, Dominique ADENOT pouvoir à Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Anna AUBOIS pouvoir à Lucas PEYRE, Géraldine BASTIEN pouvoir à Jean-Pierre BRENAS, Diego LANDIVAR pouvoir à Alparslan COSKUN

Conseiller(e)s excusé(e)s :

Cécile LAPORTE, Marianne MAXIMI, Catherine PINET-TALLON

---

*Nicaise JOSEPH arrive après le vote de la question n°1.*
*Diego LANDIVAR arrive avant la fin du débat de la question n°2.*
*Sylviane TARDIEU quitte la séance pendant le débat commun aux questions n°4 et n°5 et donne pouvoir à Jean-Christophe CERVANTES.*
*Wendy LAFAYE quitte la séance pendant le débat commun aux questions n°4 et n°5 sans laisser de pouvoir et revient pendant la présentation du diaporama commun aux questions n°7 et n°8.*
*Diego LANDIVAR quitte la séance pendant la présentation du diaporama de la question n°7 et donne pouvoir à Alparslan COSKUN (fin du pouvoir donné par Marianne MAXIMI).*
*Jérôme GODARD quitte la séance pendant la présentation du diaporama de la question n°8 et donne pouvoir à Manuela FERREIRA DE SOUSA.*
*Charles-André DUBREUIL quitte la séance pendant le débat commun aux questions n°7 et n°8 et donne pouvoir à Jérôme AUSLENDER.*
*Cécile LAPORTE quitte la séance avant le vote du premier vœu (fin du pouvoir donné par Catherine PINET-TALLON).*

---

---

Rapport N° 69
BOURSE MOBILITÉ INTERNATIONALE 2022

---

La Ville de Clermont-Ferrand attribue des bourses aux étudiant.e.s qui suivent une formation dans un établissement d'enseignement supérieur du bassin clermontois (les étudiant.e.s des antennes d'enseignement décentralisées en Auvergne de l'Université Clermont Auvergne sont exclu.e.s du dispositif) et effectuent un cursus ou un stage dans l'une des villes avec lesquelles elle est jumelée ou a signé un accord de coopération.

Cette bourse de mobilité internationale représente une aide complémentaire aux autres supports financiers existants.
Sont éligibles à la bourse de la Ville de Clermont-Ferrand les étudiant.e.s suivant une formation dans un établissement d'enseignement supérieur du bassin clermontois dont :
- le quotient familial est inférieur à 1500 (celui-ci est calculé par la Ville à partir des pièces justificatives de revenus de la famille sur les mêmes modalités que le CROUS Clermont Auvergne pour ses bourses)
- la mobilité sortante est effectuée dans une ville partenaire de Clermont-Ferrand (villes jumelles, ville ayant signée un accord de coopération ou ville appartenant au Réseau International des Villes Michelin).
- la mobilité d'étude d'un mois minimum fait partie intégrante du programme pédagogique du diplôme préparé (les années de césures sont exclues du dispositif).
- et qui n'ont pas déjà bénéficié d'une bourse « Villes Jumelles » ou « mobilité internationale » de la Ville de Clermont-Ferrand.

Chaque candidat bénéficiaire peut faire l'objet de sollicitation par la Ville de Clermont-Ferrand ou de ses partenaires dans l'année qui suit leur expérience de mobilité. Cette sollicitation prendra la forme d'une valorisation, comme par exemple : un partage d'expérience lors d'un événement consacré à la mobilité, la rédaction d'un article ou d'un carnet de voyage pour publication ou bien encore un accompagnement d'étudiants en recherche de stage à l'étranger.

Il était prévu un versement de 47 400 euros. Suite à une erreur matérielle, seuls 60 dossiers sont passés au Conseil Municipal du 18 novembre 2022 au lieu des 66 dossiers prévus.
Il est proposé d'utiliser l'ensemble de ce budget pour compléter les 6 dossiers. Les bourses sont calculées comme suit :

| CIV | NOM | PRÉNOM | STRUCTURE | LIEU DE STAGE | MONTANT DE LA BOURSE |
|---|---|---|---|---|---|
| Mme | O[redacted] | C[redacted] | UCA | Norman | 483 € |
| Mme | P[redacted] | L[redacted] | UCA | Norman | 483 € |
| Mme | P[redacted] | L[redacted] | UCA | Montréal | 967 € |
| Mme | P[redacted] | K[redacted] | UCA | Norman | 483 € |
| Mme | P[redacted] | A[redacted] | UCA | Regensburg | 1148 € |
| Mme | O[redacted] | E[redacted] | UCA | Montréal | 302 € |

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'attribuer les bourses selon l'état ci-dessus.

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **TOTAL VOTANTS :** | **50** | = | 44 Conseillers Présents | + | 8 Représentés | - | 2 Non participation |
| **TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :** | **50** | = | **Pour : 50** | + | **Contre : 0** | | |
| Abstention : | 0 | | | | | | |

*Le principe du vote à huis clos est adopté à l'unanimité - Abstentions : 0 - Contre : 0 - Pour : 52*
*Ne prennent pas part au vote de la question n°69 : Jérôme AUSLENDER et Charles-André DUBREUIL*

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
Le Conseiller municipal délégué

Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL